

Communication à caractère promotionnel

LES CERTIFICATS 100 %

Produits présentant un risque de perte en capital partielle ou totale

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾ (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais)
- **Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Éligibilité** : Compte titres et contrats d'assurance vie, de retraite ou de capitalisation, à la discrétion de l'assureur
- **Cotation** : Euronext Access Paris

À destination d'investisseurs disposant d'expériences et de connaissances spécifiques pour comprendre les caractéristiques du produit (le sous-jacent ainsi que le risque de marché), en évaluer les risques⁽²⁾ et suivre son évolution en temps réel afin de prendre des positions rapidement.

(1) Notations de crédit au 15 août 2025 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule.

Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Les principaux facteurs de risques sont présentés page 5.

BROCHURE CERTIFICATS 100 %

PRODUITS DE BOURSE
AU CŒUR DES MARCHÉS

N° Vert 0 800 235 000

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.produitsdebourse.bnpparibas.fr



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Les Certificats 100 %

Les Certificats 100 % sont des produits de Bourse sans effet de levier qui vous permettent d'investir sur un actif sous-jacent (indice, action, matière première ou devise). Ils répliquent les variations du sous-jacent, aux frais de gestion près et au taux de change près si applicable.

Les Certificats 100 % sont des produits d'indexation permettant d'investir dans des sous-jacents difficilement négociables en direct, comme les matières premières ou les indices.

Ces produits s'adressent aux investisseurs disposant de connaissances spécifiques à la recherche d'outils pour diversifier leur portefeuille, sur divers horizons d'investissement.

Ces produits sont des instruments de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Comme les actions, le Certificat 100 % est négociable en continu⁽¹⁾ sur différentes plateformes de négociation dont Euronext Access Paris.

Dans cette brochure, nous vous présentons le fonctionnement, l'intérêt et les risques des Certificats 100 % qui permettent d'investir sur un indice, une action, une matière première ou une devise.

De manière générale, nous vous invitons à consulter le plus souvent possible la valeur de votre investissement et rester informé des nouvelles les plus récentes sur le produit dans lequel vous avez investi.



(1) Dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Vous pouvez consulter à tout moment les horaires de cotation des Certificats 100 % sur notre site : <https://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr/horaires-de-cotation/>

1. Les caractéristiques d'un Certificat 100 %

Le Certificat 100 % est un produit avec une échéance ouverte. Il peut être revendu par l'investisseur sur le marché secondaire selon son horizon d'investissement.

La performance de l'actif sous-jacent est utilisée comme référence pour déterminer le prix du produit, permettant son évaluation en temps réel.

Le Certificat 100 % permet de s'exposer pleinement aux mouvements du sous-jacent au sein même d'une séance boursière. Toutefois, si les variations de l'actif sous-jacent vont à l'encontre du scénario d'investissement prévu, le produit peut entraîner **une perte en capital, qui pourrait être partielle ou totale.**

Cas des Certificats 100 % indexés sur un sous-jacent cotant dans une autre devise que l'euro :

Dans le cas d'un Certificat 100 % indexé sur un sous-jacent cotant dans une autre devise que l'euro, le prix du Certificat 100 % est sensible aux fluctuations du taux de change, à l'exception des Certificats 100 % Quanto qui incorporent une protection contre le risque de change.

Ainsi, un Certificat ne possédant pas de couverture contre le risque de change, libellé en euros mais dont le sous-jacent est libellé en dollars pourra profiter d'une éventuelle évolution favorable du dollar par rapport à l'euro; ce même Certificat 100% pourra en revanche être négativement impacté par une baisse du dollar face à l'euro.

À l'inverse, un Certificat 100 % Quanto ne sera pas impacté par les variations du taux de change.



2. Avantages et inconvénients des Certificats 100 %

AVANTAGES

- Le cours du Certificat 100 % réplique fidèlement l'évolution de l'actif sous-jacent, aux frais de gestion près et au taux de change près si nécessaire.
- Comme les actions, le Certificat 100 % est négociable en continu⁽¹⁾ sur différentes plateformes de négociation dont Euronext Access Paris.

INCONVÉNIENTS

- Le Certificat 100 % présente un risque de perte en capital partielle ou totale.
- Dans le cas d'un Certificat 100 % (non-Quanto) indexé sur un sous-jacent cotant dans une autre devise que l'euro, le prix du Certificat 100 % est sensible aux fluctuations du taux de change, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valeur du Certificat 100 %.
- Le Certificat 100 % peut être remboursé de manière anticipée au gré de l'Émetteur, sur préavis de 10 jours ouvrés.
- Risque de crédit : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations, qui peuvent être modifiées à tout moment, ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit

(1) Dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Vous pouvez consulter à tout moment les horaires de cotation des Certificats 100 % sur notre site : <https://www.produitsdeourse.bnpparibas.fr/horaires-de-cotation/>

Profil d'investissement

Ces produits présentent **un risque de perte du capital** et sont destinés à des investisseurs avertis disposant de connaissances spécifiques et qui possèdent suffisamment d'expérience. Plus particulièrement, ces investisseurs doivent maîtriser les notions de sous-jacent, de risque marché et de risque de change le cas échéant.

3. Comprendre les frais associés aux Certificats 100 %

- **La fourchette achat/vente*** : La fourchette achat/vente change en fonction des produits et des dates d'échéance, et peut être étendue en fonction des conditions de marché.
- **Frais de courtage** : Les frais de courtage sont prélevés lors de l'achat ou la vente de votre Certificat 100 % par votre intermédiaire financier. Pour toutes questions relatives à ces frais, veuillez vous rapprocher de votre intermédiaire financier.
- **Frais de gestion** : Des frais de gestion révisables peuvent être appliqués sur certains sous-jacents. Informez vous à tout moment sur le site internet <https://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr/products/?u=&cat=100%25&t=Euronext+%26+BNP+Paribas+direct&f=<=&slf=&slt=&bdf=&bdt=&sf=&st=&ttmf=&ttmt=&irf=&irt=&s=20&sortby=&direction=Ascending> dans la rubrique « Documents » du Certificat 100 % concerné.

**Les frais évoqués dans ce paragraphe sont déjà inclus dans le prix du Certificat 100 % .*



4. Principaux facteurs de risques

Les produits s'adressent à des investisseurs spécialistes de ces produits et ne devraient être achetés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Les investisseurs doivent procéder, avant tout investissement, à leur propre analyse en se rapprochant le cas échéant de leurs propres conseils.

Il est recommandé de lire attentivement la rubrique "Facteurs de Risques" du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

Risque de perte du capital : La gamme de produits Certificats 100 % présente un risque de perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : Ces produits peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas **à la perte totale du montant investi**. Le produit ne comporte pas de protection du capital.

Risque de crédit : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Certificats 100 % émis par l'Émetteur.

Risque de change : Lorsque l'actif sous-jacent est coté et/ou libellé dans une devise étrangère et/ou, dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, les produits seront sensibles aux évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise dans laquelle les produits sont libellés, sauf si les produits incluent une garantie de change.

Remboursement par anticipation : L'Émetteur se réserve la possibilité de rembourser par anticipation le produit. Le remboursement anticipé du produit peut entraîner une perte totale ou partielle du montant investi.



Pour investir

Comme les actions, les Certificats 100 % sont négociables en continu⁽¹⁾ sur différentes plateformes de négociation dont Euronext Access Paris. Vous passez vos ordres de Bourse via un compte titres auprès de votre intermédiaire financier habituel (banque, courtier ou broker). Pour cela vous précisez le code Mnémonique ou ISIN du Certificat 100 %, la quantité et le cours de négociation souhaités. Comme pour toute opération sur un titre coté en Bourse, des frais de courtage vous seront facturés par votre intermédiaire financier⁽²⁾.

Les Certificats 100 % sont réservés aux investisseurs disposant de connaissances spécifiques qui sont conscients des risques inhérents à ces produits.

Vous pouvez retrouver les caractéristiques et la documentation sur les Certificats 100 % BNP Paribas sur le site www.produitsdebourse.bnpparibas.fr (rubrique Produits / Certificats 100 %).

Notre équipe est à votre disposition au **N°VERT 0 800 235 000** pour répondre à toutes vos questions sur les Certificats 100 %.

(1) Dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Vous pouvez consulter à tout moment les horaires de cotation des Certificats 100 % sur notre site : <https://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr/horaires-de-cotation/>

(2) Les frais de courtage sont prélevés lors de l'achat ou la vente de votre Certificat 100 %. Pour toutes questions relatives à ces frais veuillez vous rapprocher de votre intermédiaire financier.



AVERTISSEMENT :

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.

Les Certificats 100 % présentent un risque de perte en capital partielle ou totale et sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et à destination d'investisseurs disposant de connaissances spécifiques. BNP Paribas S.A. garantit aux porteurs le paiement des sommes prévues par la formule de remboursement. Les Certificats 100 % font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de Euronext Access Paris et peuvent être utilisés comme valeur de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement, sans exemption à l'obligation de publier un prospectus

En raison de leur nature, les Certificats 100 % peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent, en fonction de l'évolution des sous-jacents, se traduire par une perte partielle ou intégrale du montant initialement investi. **Les Certificats 100 % s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. En acquérant les Certificats 100 %, les investisseurs prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule.** Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des Certificats 100 % et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement.

La documentation juridique des Certificats 100 % est composée, en fonction des produits émis : (i) soit (a) du Prospectus de Base pour l'émission de Certificats visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, régulateur français) soit (b) du Prospectus de Base dénommé « Warrant and Certificate Programme », visé par l'Autoriteit Financiële Markten (AFM, régulateur néerlandais), (ii) des Suppléments au Prospectus de Base, (iii) des Conditions Définitives (« Final Terms ») du Produit concerné et (iv) du Résumé Spécifique à l'Émission (« Issue Specific Summary »). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF et, le cas échéant, par l'AFM ne doit pas être considéré comme un avis favorable de la part de l'AMF et, le cas échéant, par l'AFM sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. La documentation juridique est consultable sur le site Internet <https://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr/products/?u=&cat=100%25&t=Euronext+%26+BNP+Paribas+direct&lf=<=&slf=&slt=&sf=&st=&ttmf=&ttmt=&irtf=&irt=&s=20&sortby=&direction=Ascending> dans la rubrique « Documents » du Produit concerné et sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org à l'exception du Prospectus de Base visé par l'AFM et de ses Suppléments, disponibles uniquement sur le site <https://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr/prospectus/>. Le Document d'informations clés est disponible sur le site Internet <https://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr/products/?u=&cat=100%25&t=Euronext+%26+BNP+Paribas+direct&lf=<=&slf=&slt=&sf=&st=&ttmf=&ttmt=&irtf=&irt=&s=20&sortby=&direction=Ascending> dans la rubrique "Documents" du Certificat 100 % concerné. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des Certificats 100 %, cette dernière prévaut.

Tous les supports d'information sont également disponibles gratuitement sur simple demande adressée à BNP Paribas Warrants et Certificats, 20 boulevard des Italiens, 75009 Paris. Ces produits s'inscrivent dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et ne sont pas destinés à en constituer la totalité.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change